

## Test de paternité et reconaissance de l'enfant

Par tortueeloise, le 25/04/2009 à 17:45

Bonjour,

Je suis maman d'une puce de 3,5 ans et son papa de coeur (qui la reconnu officiellement) s'en occupe trés bien. Par contre, son père biologique refuse catégoriquement et de la reconnaitre, et de s'en charger (financièrement parlant!) que puis je faire? J'ai fait un test de paternité via internet (et donc pas reconnu légalement parlant) qui prouve que le papa de coeur n'est pas le papa biologique. Commet faire en douceur pour que le papa biologique accepte de faire un test légal et qu'il paye la pension alientaire pour ma fille?

## Par ravenhs, le 25/04/2009 à 18:05

Bonjour,

( vous ne précisez pas si vous êtes mariée ou non donc je pars du postulat que ce n'est pas le cas).

Un enfant ne peut avoir qu'une seule filiation paternelle. Si le papa de coeur l'a reconnu, l'enfant est considérée comme sa fille. Le père biologique ne peut dès lors valablement procéder à une reconnaissance.

Le seul moyen que vous avez est de faire une action en contestation de paternité contre le papa de coeur ( celui qui a reconnu l'enfant sans être le père ) puis de faire une action en recherche de paternité contre le père véritable.

Dans le cadre de ce procès, le juge ordonnera une expertise adn pour déterminer le père biologique. C'est le père biologique qui sera reconnu comme le père de l'enfant avec toutes les obligations que ça comporte ( pension alimentaire, droits de succession ).

Si vous souhaitez entreprendre cette action, allez voir un avocat.

Si vous souhaitez d'autres précisions n'hésitez pas.

Bon courage.